

**Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques**  
**17-21 boulevard du 11 novembre 1918**  
**69623 - Villeurbanne Cedex**

Marché public de fournitures et des services

---

**Fourniture et gestion des abonnements de périodiques français et étrangers sur tous supports**

Appel d'offres ouvert

En application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

---

## **Règlement de la Consultation (R.C.)**

**Date limite de remise des offres :**

**20 juin 2025 à 17h00**

## POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE

	<p>Marché public de fournitures et des services</p> <p><u>Objet</u>: Fourniture et gestion des abonnements de périodiques français et étrangers sur tous supports</p>
	<p><u>Acheteur</u> :</p> <p>Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques 17-21 boulevard du 11 novembre 1918 69623 - Villeurbanne Cedex</p>
	<p>Marché passé en appel d'offres ouvert, en application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.</p> <p>CCAG applicable au marché public : CCAG Fournitures Courantes et Services.</p>
	<p>Marché à bons de commande. Le marché est divisé en 2 lots.</p>
	<p>Profil acheteur :</p> <p><a href="https://www.marches-publics.gouv.fr/">https://www.marches-publics.gouv.fr/</a></p>
	<p>Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.</p>
	<p>L'offre est valable 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.</p>
	<p>Aucune négociation n'est prévue.</p>
	<p>Les informations concernant les variantes sont indiquées au sein du présent document.</p>
	<p>Les informations concernant les prestations supplémentaires éventuelles sont indiquées au sein du présent document.</p>
	<p>Code CPV principal de la consultation : 22200000-2 : Journaux, revues spécialisées, périodiques et magazines</p>

## SOMMAIRE

---

ARTICLE 1.	DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	4
1.1.	Objet de la consultation.....	4
1.2.	Codes CPV.....	6
1.3.	Durée.....	6
ARTICLE 2.	DOSSIER DE CONSULTATION.....	7
ARTICLE 3.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	7
3.1.	Procédure de passation.....	7
3.2.	Allotissement.....	7
3.3.	Renseignements complémentaires.....	7
ARTICLE 4.	PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE.....	7
4.1.	Dossier de candidature.....	7
4.2.	Sous-traitance.....	9
4.3.	Groupements d'opérateurs économiques.....	9
ARTICLE 5.	PRÉSENTATION DE L'OFFRE.....	9
5.1.	Présentation du dossier d'offre.....	9
5.2.	Variantes.....	10
5.3.	Prestations supplémentaires éventuelles.....	10
5.4.	Délai de validité.....	10
ARTICLE 6.	CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE.....	10
ARTICLE 7.	MODALITÉS DE REMISE DES PLIS.....	11
ARTICLE 8.	ATTRIBUTION DU MARCHÉ.....	11
ARTICLE 9.	LITIGES ET DIFFÉRENDS.....	12

## ARTICLE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### 1.1. Objet de la consultation

**Objet des fournitures :** Fourniture et gestion des abonnements de périodiques français et étrangers sur tous supports.

Le présent marché a pour objet la fourniture et la gestion des abonnements de périodiques réguliers ou non, français ou étrangers, sous forme papier et online ou électronique, destinés aux usagers de la bibliothèque de l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (Enssib). La prestation concerne essentiellement les abonnements mais aussi la fourniture de numéros anciens (antiquariat) et ponctuellement la fourniture de numéros isolés qui ne concernent pas les abonnements en cours de la bibliothèque.

Sont exclus du présent marché les groupements de commandes constitués entre établissements de l'enseignement supérieur. Sont également exclus les bases de données.  
La liste des titres exclus est disponible dans l'annexe 1.

Les usagers de la bibliothèque de l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (Enssib) sont :

- Les bibliothécaires, conservateurs, étudiants en master, professionnels de l'information en formation initiale à l'école ;
- Les enseignants et les chercheurs en sciences de l'information, internes ou externes à l'école,
- Les professionnels de l'information en poste ;
- Les professionnels de bibliothèque en formation continue à l'école ou qui préparent les concours internes ou externes d'accès aux métiers des bibliothèques ;
- Les conservateurs des bibliothèques territoriales en formation à l'INET (usagers distants).

La prestation attendue inclut toutes les étapes du cycle de vie de l'abonnement (la commande et son règlement, la mise en service effective de l'abonnement, la facturation, la réclamation et le renouvellement) ainsi que la fourniture d'informations relatives aux abonnements et à la gestion du portefeuille de l'Enssib.

Le titulaire s'engage à :

- Fournir les périodiques sur support papier et/ou électronique auxquels est abonné ou souhaite s'abonner l'Enssib ;
- Faire les démarches nécessaires pour fournir les numéros isolés qui ne font pas partie des abonnements en cours de la bibliothèque et numéros en antiquariat ;
- Assurer la continuité des abonnements existants ;
- Assurer la mise en service rapide des abonnements ou réabonnements par la transmission des commandes aux éditeurs ;
- Assurer la résiliation des abonnements que l'Enssib ne souhaite pas reconduire ;
- Assurer la gestion des commandes et suivi des livraisons ;
- Assurer le paiement des éditeurs et la consolidation des factures envoyées par les éditeurs ;
- Aligner les échéances des abonnements à la date convenue, sous réserve de l'acceptation des éditeurs quand l'Enssib en fait la demande ;
- Assurer le rôle d'unique intermédiaire entre l'Enssib et les éditeurs notamment par le suivi des abonnements et la gestion des réclamations auprès des éditeurs ;
- Assurer une réelle réactivité dans les relations qu'il entretient avec l'Enssib en désignant notamment un seul et unique interlocuteur, chargé de ces relations. En cas d'absence de cet interlocuteur, le titulaire informe l'Enssib de la personne qui remplace ce correspondant ;

- Assurer la transmission de toute information utile pour optimiser le portefeuille de l'Essib. Par exemple : existence ou apparition d'une version électronique d'un titre, licences, modalités d'accès au texte intégral, cessation de parution, changement de titre, de périodicité, d'éditeur, numéros spéciaux, la parution des fascicules, la parution de numéros hors abonnements, augmentation de tarif etc. ;
- Assurer la mise à disposition des informations nécessaires au renouvellement des abonnements et à l'évaluation du portefeuille d'abonnements ;
- Assurer la fourniture d'informations bibliographiques et financières concernant des titres auxquels l'Essib souhaiterait s'abonner ;
- Fournir gratuitement chaque année un récapitulatif complet des abonnements en cours et des avoirs par courriel.

Dans le cas de titres disponibles sous forme électronique, le titulaire indique impérativement et systématiquement en français :

- Les modes d'accès et d'authentification utilisés ;
- Le nombre d'accès simultanés autorisés ;
- Les conditions d'accès à distance et les utilisateurs autorisés : l'Essib souhaite que la documentation électronique soit accessible à distance aux étudiants, élèves, personnels, enseignants-chercheurs (environ 700 personnes), à travers le système d'authentification proposé par l'établissement,
- Les modalités et calendrier de mise en service ;
- La tranche chronologique proposée à la consultation pour les périodiques ;
- Une liste des périodiques auxquels l'Essib est abonnée est fournie en annexe du présent C.C.T.P à titre indicatif.
- Le titulaire permettra le renouvellement des abonnements en ligne via un outil de gestion. Une fois le renouvellement effectué par l'Essib, il établira un devis. La facture sera envoyée une fois le devis accepté par l'Essib et après réception des bons de commande.
- La facture définitive à laquelle la liste des abonnements sera jointe, comportera les mêmes mentions que la facture provisionnelle, après ajustement annuel des prix.

**Lieu de livraison** : Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 17-21 boulevard du 11 novembre 1918, 69623 Villeurbanne Cedex

Le marché est divisé en lots comme suit :

Lot(s)	Désignation
AO 26.01-1	Fourniture de journaux, revues et périodiques français sous forme papier ou papier + online - Fourniture de journaux, revues et périodiques français sous forme papier, en ligne ou papier et online - Fournitures de numéros isolés de périodiques français
AO 26.01-2	Fourniture de journaux, revues et périodiques étrangers sous forme papier ou papier + online - Fourniture de journaux, revues et périodiques étrangers sous forme papier, en ligne ou papier et online - Fourniture de numéros isolés de périodiques étrangers

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

## 1.2. Codes CPV

Le code CPV principal du marché est le suivant : 22200000-2 - Journaux, revues spécialisées, périodiques et magazines

Code(s) CPV secondaire(s) :

Lot n° 1 : La fourniture et la gestion des abonnements de périodiques français

Lot n° 2 : La fourniture et la gestion des abonnements de périodiques étrangers.

## 1.3. Durée

### **Lot 1 “La fourniture et la gestion des abonnements de périodiques français”**

Durée :

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois.

La date de début du marché public est prévue le 1 janvier 2026.

Date de début contractuelle : 1er janvier 2026.

Reconduction :

Le marché est reconductible tacitement, il comprend 3 reconductions. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. A l'issue de la dernière reconduction, plus aucune nouvelle commande ne pourra être réalisée en exécution de ce marché.

Si l'acheteur ne souhaite pas reconduire le marché, il doit prendre une décision expresse de non-reconduction, qu'il notifie au titulaire au plus tard 60 jours calendaires avant la date d'échéance du marché initial ou d'une reconduction ultérieure.

Le titulaire ne peut s'opposer à la non-reconduction du marché.

### **Lot 2 “La fourniture et la gestion des abonnements de périodiques étrangers.”:**

Durée :

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois.

La date de début du marché public est prévue le 1 janvier 2026.

Date de début contractuelle : 1er janvier 2026.

Reconduction :

Le marché est reconductible tacitement, il comprend 3 reconductions. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. A l'issue de la dernière reconduction, plus aucune nouvelle commande ne pourra être réalisée en exécution de ce marché.

Si l'acheteur ne souhaite pas reconduire le marché, il doit prendre une décision expresse de non-reconduction, qu'il notifie au titulaire au plus tard 60 jours calendaires avant la date d'échéance du marché initial ou d'une reconduction ultérieure.

Le titulaire ne peut s'opposer à la non-reconduction du marché.

## **ARTICLE 2. DOSSIER DE CONSULTATION**

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 0 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

## **ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **3.1. Procédure de passation**

Conformément aux articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique, le marché est passé par appel d'offres ouvert.

### **3.2. Allotissement**

Un candidat peut remettre une offre pour chacun des lots.

L'acheteur ne limite pas le nombre de lots pour lesquels le candidat peut présenter une offre, ni le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même candidat.

### **3.3. Renseignements complémentaires**

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

## **ARTICLE 4. PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE**

### **4.1. Dossier de candidature**

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

N°	Capacité économique et financière du candidat	Lot
1	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.	Tous les lots

N°	Capacité technique et professionnelle du candidat	Lot
1	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.	Tous les lots
2	Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.	Tous les lots

En application de l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents listés ci-dessous si l'acheteur peut les obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Liste des pièces justificatives que les entreprises ne sont pas tenues de produire dans leur candidature aux marchés publics:

En application du code des relations entre le public et l'administration, le candidat n'est pas dans l'obligation de transmettre les justificatifs suivants :

- l'attestation de régularité fiscale ;
- les déclarations de résultats soumis aux bénéfices industriels et commerciaux ;
- les déclarations de bénéfices non commerciaux ;
- les déclarations de résultats soumis aux bénéfices agricoles ;
- les déclarations de résultats soumis à l'impôt sur les sociétés ;
- les déclarations pour les sociétés mères et les filiales de groupe ;
- l'extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (extrait KBis) et les statuts ;
- les attestations de régularité sociale et de vigilance ;
- la carte professionnelle d'entrepreneur de travaux publics.

Si le candidat est une personne physique :

- l'avis d'imposition à l'impôt sur le revenu ou l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu émanant de la direction générale des finances publiques ;
- l'attestation de droit aux prestations délivrées aux bénéficiaires par les organismes de sécurité sociale ;
- Le justificatif d'identité, lorsque le téléservice de l'administration propose le dispositif «FranceConnect» mis en œuvre par l'administration chargée du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat sous réserve des dispositions de l'article R. 113-9 du code des relations entre le public et l'administration.

## 4.2. Sous-traitance

La sous-traitance n'est pas admise pour l'exécution de ce marché.

## 4.3. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

L'acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements.

## ARTICLE 5. PRÉSENTATION DE L'OFFRE

### 5.1. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

N°	Description
1	L'acte d'engagement et ses annexes Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre. En cas d'allotissement, le candidat établira soit un acte d'engagement unique

	regroupant le ou les lots auxquels il soumissionne soit un acte d'engagement par lot.
2	Le relevé d'identité bancaire
3	Le bordereau des prix unitaires BPU (document Excel « Liste des titres_Enssib)
4	Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
5	La présentation de l'équipe dédiée au projet
6	Cadre de réponse Renseigner le cadre de réponse

## 5.2. Variantes

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée.  
Aucune variante n'est prévue par l'acheteur.

L'offre doit être strictement conforme aux pièces du marché public.  
En cas de présentation d'une variante, seule l'offre de base sera prise en compte.

## 5.3. Prestations supplémentaires éventuelles

Le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

## 5.4. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 120 jour calendaire, à compter de la date limite de présentation des offres.

## ARTICLE 6. CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE

L'acheteur attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché.  
Ces critères d'attribution valent pour tous les lots.

N°	Description	Pondération
1	Prix	25
	<i>Prix des prestations sur la base de la liste des abonnements fournie par l'Enssib</i>	
2	Suivi commercial et bibliographique, qualité des données bibliographiques	20
	<i>Suivi commercial et bibliographique, qualité des données bibliographiques</i>	
3	Gestion des anomalies	20
	<i>Gestion des anomalies</i>	
4	Étendue de l'offre, qualité du catalogue	15
	<i>Étendue de l'offre, qualité du catalogue</i>	
5	Ergonomie de la plateforme	15
	<i>Ergonomie de la plateforme</i>	
6	Performances en matière de protection de l'environnement	5
	<i>Présentation politique RSE</i>	
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre régulière économiquement la plus avantageuse du point de vue de l'acheteur.

Si une offre lui paraît anormalement basse, l'acheteur demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

## **ARTICLE 7. MODALITÉS DE REMISE DES PLIS**

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

### **Transmission par voie électronique**

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

## **ARTICLE 8. ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Au terme de la procédure, l'acheteur demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.

- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP

- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.

Lors de la conclusion du marché et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

## **ARTICLE 9. LITIGES ET DIFFÉRENDS**

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal Administratif de Lyon

Tél. : 04 78 14 10 10

Fax : 04 87 63 52 50

Email : [greffe.ta-lyon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lyon@juradm.fr)

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes :

Tribunal Administratif de Lyon

Tél. : 04 78 14 10 10

Fax : 04 87 63 52 50

Email : [greffe.ta-lyon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lyon@juradm.fr)

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).